

> Intitulé de l'emploi

Contrôleur de paie

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le contrôleur de paie est chargé de la liquidation de la paye, de la vérification mensuelle de la cohérence globale et détaillée des éléments de rémunération et des charges sociales.

> Activités principales

- Veille du respect de l'application de la réglementation en matière de paye
- Gestion de l'ensemble des documents concernant la paye
- Impression des bulletins de paye
- Suivi de la masse salariale
- Contrôle de la paye

> Compétences requises

Savoir :

- Réglementation de la paie et des accessoires de paye
- Gestion des salaires et des charges sociales
- Outils de gestion de paye et du personnel HR Access
- Statuts de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie, régimes indemnitaires et application en solde
- Textes applicables des caisses et régimes de retraite locaux et métropolitains

Savoir-faire :

- Maîtriser les outils informatiques
- Utiliser les outils de communication électroniques
- Calculer une paye
- Vérifier et préparer des états post-paye

• Comportements professionnels

- Sens de l'analyse et de la synthèse
- Bon relationnel
- Grand esprit d'initiative
- Sens des responsabilités
- Disponibilité
- Respect absolu de la confidentialité
- Grande rigueur

> Conditions particulières d'exercice

- Respect des échéances régulières
- Respect de la confidentialité absolue

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transfert de compétences

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois